

Convention de partenariat Etat - Groupe Terres du Sud

Pendant la semaine du Développement Durable, la convention qui a été signée vendredi 03 avril 2009 répond aux principaux objectifs du Grenelle dans le domaine des énergies renouvelables qui sont :

- la maîtrise énergétique des exploitations agricoles, afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013,
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale (23% en 2020),
- le développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale.

Au titre des défis initiés par le Grenelle de l'environnement, le groupe Terres du Sud oeuvre sur plusieurs thématiques innovantes dans le domaine de l'économie des énergies fossiles et la gestion économe de la ressource en eau qui concourent clairement à positionner l'agriculteur comme acteur premier de l'avenir nord-aquitain.



Signature de la convention par Lionel Beffre, Préfet du Lot et Garonne et Claude Baldi, Président de Terres du Sud.